

LETTRE PASTORALE

A L'OCCASION DU GRAND PARDON 2018



« Tu as du prix à mes yeux. » Ce propos que Dieu adresse à son peuple par la voie du prophète Isaïe (Is 43, 7) garde toute sa valeur aujourd'hui. Et la célébration prochaine du Grand Pardon, pour la quatre-vingt-unième fois depuis sa fondation en 1475, est l'occasion de l'entendre d'une manière nouvelle. Car, dans le Christ Jésus, le Père a montré combien l'être humain a du prix à Ses yeux, puisque le Fils a pris notre nature humaine, jusqu'à l'extrême, à savoir jusqu'au drame de la souffrance et de la mort, pour la faire entrer dans sa plénitude, par la Résurrection et le don de l'Esprit Saint.

Pourquoi bénéficier de la miséricorde de Dieu ?

Les progrès des sciences depuis le XIX^{ème} siècle ont apporté une nouvelle perception du comportement humain. Ils ont entraîné l'effacement d'une culpabilité, souvent malsaine et scrupuleuse, qui voyait le mal partout, et de la crainte de la damnation éternelle, l'Enfer. Ils ont aussi conduit à oublier l'action de l'esprit malin (tout étant compris comme le simple jeu des interactions humaines) et la finalité de l'existence, réduite à un horizon de satisfaction terrestre immédiate. Spontanément, nous pensons que ce qui paraît bon pour nous l'est réellement, sans considération des répercussions que cela pourrait avoir sur nous ou notre entourage, immédiat ou lointain. Et s'il nous arrive quelque chose de mauvais, nous l'imputons volontiers à autrui, associant à notre soif de liberté une totale irresponsabilité.

Ces deux traits contemporains sont en fait ceux qui sont déjà exposés – avec un langage imagé¹ – dans les premiers chapitres du livre de la Genèse : « Vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal » dit le serpent à Eve (Gn 3, 5) ; « C'est la femme que tu as mise auprès de moi qui m'a donné de l'arbre, et j'en ai mangé » dit Adam pour se défaire (Gn 3, 12). Ces propos reflètent la réalité de la condition humaine, faible, « blessée dans ses propres forces naturelles, soumise à l'ignorance, à la souffrance et à l'empire de la mort, et inclinée au péché » et au mal². Comme le dit avec raison l'apôtre saint Paul : « Je ne fais pas le bien que je veux et commets le mal que je ne veux pas. Malheureux homme que je suis ! » (Rm 7, 19.24). Mais il ajoute aussi : « Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé » (Rm 5, 20).

Chrétiens, nous ne portons pas sur l'humanité un regard désabusé, mais confiant ; l'homme a été créé à l'image de Dieu, qui, tout en lui laissant sa liberté, ne l'abandonne pas à la mort et le guide sur le chemin de la vie (Ps 15, 10-11). La

naissance en notre monde du Christ Jésus, pleinement Dieu et pleinement homme, révèle la noblesse et la dignité de la personne humaine. Elle est aussi la réponse au désir profond d'immortalité et de perfection présent au cœur de tout homme. Ainsi que l'affirmaient les évêques réunis au Concile Vatican II : « *Par son Incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni Lui-même à tout homme ; il ne nous a pas simplement donné l'exemple, il a ouvert une route nouvelle : si nous la suivons, la vie et la mort acquièrent un sens nouveau³,* » car Il est « *le chemin, la vérité et la vie* » (Jn 14, 6).

C'est donc dans l'Incarnation que se révèle la miséricorde de Dieu. Loin de laisser l'être humain à son sort mortel, loin de le laisser se blesser et s'entredéchirer, Dieu, dans sa tendresse paternelle, se fait proche de lui en Jésus et lui donne son propre Esprit. Il fait alliance avec l'humanité, d'abord dans l'alliance avec le peuple d'Israël, puis dans l'alliance nouvelle ouverte à toutes les nations en Jésus Christ. Ainsi, Il appelle l'homme à entrer dans le mouvement de l'amour plus fort que la haine et que la mort. Le péché est une rupture de cette alliance. Capable en effet de faire de belles et grandes choses, l'homme est aussi capable de commettre le pire. Comme le dit Jésus : « *C'est du cœur de l'homme que sortent les pensées perverses : inconduites, vols, meurtres, adultères, cupidités, méchancetés, fraude, débauche, envie, diffamation, orgueil et démesure* » (Mc 7, 22-23).

Dans son exhortation apostolique sur la pénitence et la réconciliation parue en 1984, le pape Jean-Paul II dénonce aussi ce qu'il appelle les « structures de péché », c'est-à-dire les habitudes et les organisations sociales qui contribuent à laisser le mal actif, voire à qualifier de bien ce qui s'avère un mal intrinsèque. Bien souvent, nous sommes pris dans des engrenages dont la nature et la portée nous échappent, et devenons complices d'un mal chronique, qui empoisonne notre propre vie et celle de notre entourage. Il faut bien le constater, nous sommes solidaires dans le péché ; mais heureusement, nous sommes aussi solidaires dans le don de Dieu ! La vie humaine est donc faite d'ombres et de lumières. La conscience de son action, la lucidité sur son état, peut entraîner l'être humain à trois types de réaction : la déconsidération de soi-même (qui est mortifère), le rejet de la responsabilité sur autrui voire sur Dieu (qui ne fait que surseoir à la difficulté), ou l'espérance d'un pardon (qui fait grandir).

Comment bénéficier de la miséricorde ?

En mourant sur la croix, le Christ ouvre au pardon, en premier lieu à l'égard de ses propres bourreaux : « *Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font* » (Lc 23, 34). Cette parole est libératrice, elle fait écho à la parole créatrice : « *Tu étais dans ton sang, et je t'ai dit : Je veux que tu vives !* » (Ez 16, 6). En effet, le pardon rend la vie. Pour être complet, il nécessite la double reconnaissance de la blessure : par celui qui est blessé et par celui qui a blessé. L'absence de pardon contribue à entretenir le mal : chez celui qui l'a commis, tranquille par la justification qu'il se donne ou à l'inverse taraudé par l'acte posé, et chez celui qui en est victime, enfermé dans la souffrance, la peur ou la rancœur. Le pardon n'est pas l'oubli, au contraire. Nous pensons parfois qu'il suffit de jeter un voile pudique sur les situations où l'amour est blessé, alors que seule la vérité aboutit à la liberté, si elle est assortie de la charité. Pour prendre une image, « passer

l'éponge » laisse toujours une trace. Pardonner, ce n'est pas faire comme si rien n'avait eu lieu, mais au contraire reconnaître la blessure, s'en souvenir pour ne pas retomber dans les circonstances qui l'ont entraînée, et dire en même temps : « Tu as plus de valeur que cette blessure que tu m'as causée. » Cela sera d'autant plus facile si le fautif reconnaît être l'auteur et exprime son désir de réparer la faute – par la demande de pardon, par un geste ou une compensation. Il arrive parfois que cette compensation soit impossible ; si l'on peut remplacer un objet par un autre, que faire quand il s'agit d'une vie ? Nous avons heureusement le témoignage de personnes puisant dans l'amour de Dieu la force de pardonner à leurs agresseurs, comme les parents de la petite Maria Goretti, la pianiste Maïti Girtanner ou le pape Jean-Paul II. Car il faut une solide espérance dans la capacité de l'être humain à faire le bien pour dépasser le constat de sa capacité à faire le mal... Et « *l'espérance ne déçoit pas, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint Esprit* » (Rm 5, 5).

C'est sa connaissance de la nature humaine qui a entraîné l'Eglise à se doter de moyens concrets pour que soit signifiée la miséricorde divine, avec le sacrement de pénitence et de réconciliation, appelé aussi confession. Le baptême vient rendre à l'être humain sa dignité foncière, lui ouvre la voie du bonheur, le chemin de la croissance véritable, en l'invitant à renoncer au mal et à choisir de se laisser guider par l'Amour en Jésus Christ ; mais il faut bien reconnaître que, malgré ce choix fondamental, l'esprit malin toujours à l'œuvre travaille au cœur de l'homme. Les premières générations chrétiennes ont été ainsi confrontées à trois attitudes graves : le meurtre, l'adultère et l'apostasie, qui viennent de manière symptomatique briser l'alliance ; en particulier, que pouvait-on faire de ceux qui avaient renié la foi (les *lapsi*, c'est-à-dire ceux qui sont tombés), durant les persécutions puis étaient revenus à l'église une fois celles-ci terminées ? Une démarche publique de réconciliation avait lieu pendant le Carême, pour une réintégration dans la communauté. Le péché, en effet, ne touche pas seulement celui qui le commet et celui qui le subit, mais il atteint toute l'Eglise. Dans le sacrement de pénitence, c'est à la fois au nom du Dieu très-aimant et au nom de l'Eglise que le ministre accorde le pardon, fidèle à la parole du Christ : « *Recevez l'Esprit Saint : tout homme à qui vous remettrez les péchés, ils lui seront remis ; tout homme à qui vous les maintiendrez, ils lui seront maintenus* » (Jn 20, 19).

Pour que ce sacrement soit fructueux, plusieurs choses demeurent nécessaires : reconnaître la rupture de l'Alliance, le regretter en désirant y remédier, et entendre la parole de pardon. Pour prendre encore une image : celui qui marche en forêt et s'aperçoit qu'il s'est trompé de route, va rebrousser chemin jusqu'à l'endroit de son erreur pour repartir dans le bon sens. De la même manière, l'expression à haute voix du mal commis permet, en le nommant, d'avoir meilleure prise sur lui. Et l'audition d'une parole claire et directe, quant à elle, renforce la conscience du pardon effectif. C'est pourquoi le sacrement de réconciliation se vit à travers un dialogue personnel entre le pénitent et le confesseur. Tous deux, se reconnaissant faibles devant le Seigneur et s'appuyant sur la Parole de Dieu, sont alors stimulés dans leur vie spirituelle respective. Une grande prudence est requise pour vivre un tel dialogue, tant dans les conditions de lieu que dans la nature des questions posées⁴. Dans les années 1970 s'est prise l'habitude, au prétexte du manque de confesseurs, de donner l'absolution des péchés de manière collective, comme cela pouvait se faire dans des circonstances

particulières (en temps de guerre notamment). Cependant, la forme normale du sacrement est ce dialogue personnel. Il appartient à l'évêque seul d'accorder exceptionnellement la faculté, sur demande motivée du pasteur, de donner l'absolution collective. C'est encore à l'évêque qu'il revient d'accorder à chaque prêtre la faculté d'entendre les confessions ; il peut en certains cas retirer ou restreindre cette faculté. J'insiste pour qu'en ce temps de carême cette rencontre personnelle soit proposée dans toutes les paroisses, en préparation des fêtes pascales.

Vivre le Grand Pardon

Le Grand Pardon n'est pas une sorte d'amnistie générale qui ne tiendrait pas compte des réalités humaines dans toutes leurs dimensions, spirituelles, psychologiques, sociales. L'absolution des peines liées au péché, dont il est fait mention dans la Bulle du pape Sixte IV, implique toujours la conversion. « *Va, et désormais ne pêche plus* » dit Jésus à la femme pécheresse (Jn 8, 11). Cela signifie pour ceux qui veulent bénéficier de cette indulgence divine d'exprimer de manière concrète leur volonté de changer de vie. Dans son exhortation apostolique *La joie de l'amour*, qui traite des questions familiales, le pape François invite à un patient accompagnement des personnes, parfois prises dans des situations difficiles, pour « *découvrir un chemin de maturation personnelle.*⁵ » Sortant de la logique du permis/défendu, il invite à reconnaître les impasses et les issues de l'amour, pour parvenir à une vraie libération et à une autonomie saine de chaque membre, ce qui requiert un « *dépouillement intérieur.*⁶ » Avec un respect mutuel pour que chacun puisse prendre sa juste place.

Vivre le Grand Pardon n'est pas seulement une démarche individuelle, mais une démarche sociale qui entraîne à vouloir le bien de tous. « *Dieu nous a pardonnés dans le Christ, à notre tour, débordons de miséricorde.*⁷ » Que chacun vive ainsi le pardon dans sa famille, dans son village ou son quartier, sur son lieu de travail. Que chaque personne, chaque nation contribue à faire valoir ceux qui vivent dans son entourage ! Oui, « *tu as du prix à mes yeux, et je t'aime.* »

A Langres, le 14 février 2018, mercredi des Cendres

+ Joseph de Metz-Noblat

120^{ème} évêque de Langres

¹ Catéchisme de l'Eglise Catholique (1997-98) n° 390

² *Ibidem* n° 405

³ Concile Vatican II – Constitution *Gaudium et spes* (1965) n° 22

⁴ Code de Droit Canonique (1983) can. 979

⁵ Pape François – Exhortation apostolique *Amoris laetitia* (2016) n° 312

⁶ *Ibidem* n° 320

⁷ Antienne du psaume 77 pour le temps de Carême